**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022**

**ORDRE DU JOUR**

* Enoncé des décisions prises par Monsieur Le Maire
* Approbation du PV du dernier Conseil municipal

**Délibérations :**

**COMMANDE PUBLIQUE**

**Délégation de service public**

1. Approbation des tarifs 2023 du camping Naturéo
2. Approbation des tarifs 2023 du Golf de Seignosse
3. Adhésion au service « mise à disposition et maintenance des défibrillateurs » du CDG 40

**FINANCES**

**Décision budgétaire**

1. DM n°3 budget principal
2. Autorisation engagement des dépenses d’investissement avant le vote du budget 2023

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

**Urbanisme**

1. Désaffectation et déclassement d’une partie du domaine public en vue de son aliénation – avenue Albert Camus
2. Désaffectation et déclassement d’une partie du domaine public en vue de son aliénation – résidence Le Varech
3. Autorisation donnée à M. Le Maire de renouveler la convention temporaire de rejet des eaux pluviales du programme Lands’Cap
4. Approbation du protocole d’accord relatif à l’accès à Vigifoncier dans le cadre de la « Convention cadre relative à la surveillance et la maitrise foncière avec Maremne Adour Côte Sud »

**INTERCOMMUNALITE**

**Autres**

1. Imputation des coûts du service commun instruction ADS et Police de l’urbanisme – Mise en œuvre du pacte financier et fiscal solidaire de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud
2. Modification des statuts de MACS – Transfert de la compétence facultative portant sur la participation de MACS au projet de création d’une plateforme d’approvisionnement et légumerie solidaire à Saint-Geours-de-Maremne – Rectification de terminologie pour la compétence facultative Port de Plaisance
3. Reversement de la taxe d’aménagement perçue par la Commune à MACS
4. Contribution de MACS à l’établissement public local « LANDES FONCIER » - contributions des communes à MACS

**QUESTIONS DIVERSES**